

Publié le 20 octobre 2016

La mobilité : un axe fort de l'aménagement durable

Plus de 200 acteurs de l'économie mixte s'étaient donnés rendez-vous à l'atelier intermétiers sur les la mobilité et l'aménagement du Congrès des Epl de Marseille le 12 octobre dernier. Les intervenants à la tribune ont clairement démontré l'interdépendance d'un aménagement et d'une mobilité durables dans un territoire au profit de sa pérennité mais aussi de son développement.



En tant que maire de Rouen entre 1995 et 2001 puis depuis 2012, **Yvon Robert**, président de la Spl Rouen Normandie Stationnement, président de la commission mobilité de la Fédération et administrateur, a contribué activement au développement de sa ville. Sa position d'élus lui permet d'avoir une vision transversale des questions d'aménagement mais aussi de mobilité. A ce sujet, il a participé à la construction du métro de Rouen inauguré en décembre 1994.

"Un projet de cette ampleur ne se construit pas sans une prise en compte globale des problématiques d'aménagement de la ville, des dessertes, des stations, du tissu économique autour du tracé du métro, de l'attractivité du territoire, de la politique globale de mobilité et de stationnement, de l'intégration des autres modes de déplacements. Après un développement sans précédent des transports à Rouen, nous travaillons dorénavant sur la marchabilité". La multimodalité et le développement des déplacements dits doux est en effet partagé dans de nombreuses collectivités françaises.

Développer la "marchabilité" Ce constat est partagé par **Laure-Agnès Caradec**, adjointe au maire de Marseille, présidente de l'Agence d'urbanisme de l'Agglomération marseillaise, vice-présidente de la FNAU. Pour Marseille et son agglomération, *"la priorité est au développement des transports avec un agenda de la mobilité qui investira 7 M€ par an"*. Tous les modes de transports y seront consacrés autour du métro et du bus déjà très présent en zone urbaine avec un objectif d'inciter les habitants à réduire l'utilisation de leur véhicule personnel.

"La montée des problématiques de congestion routière et de pollution, la nécessaire attractivité du centre-ville, le vieillissement de la population et les questions d'accessibilité contribuent à

s'interroger sur la conception des villes et leur offre de mobilité ", selon **Günther Höhn**, directeur général de la société de Transport publics de la ville de Cologne. À ce titre, l'offre alternative de déplacement des usagers passe également par une offre de stationnement des véhicules personnels « au pied » des grands pôles de transports, des gares, ce qui n'est pas forcément évident en termes d'aménagement, notamment dans les zones déjà urbanisées. *"Nous avons à apprendre réciproquement des pratiques en Allemagne et en France"*, selon Günther Hohn.

Pour **Frédéric Baverez**, directeur Executif France de Keolis, nous sommes aussi *"à l'heure de la transition énergétique, des éco-quartiers et du développement des activités de service dans l'économie"* pour concevoir l'aménagement d'un quartier ou d'une ville en intégrant la problématique d'une mobilité durable. *"La diversité de l'offre en matière de transports durables"* en est l'une des réponses tout comme *"le développement de l'économie numérique"* qui permettra de la « facilitation » dans les déplacements des usagers.

Dernier volet : la tarification. Selon **François Gindre**, directeur de la Sem Lyon Parc Auto, *"lever les obstacles sur le stationnement dans la ville par un aménagement concerté et utile pour les voitures et les 2 roues est la clé de la multimodalité."* Tout comme le développement d'une offre adaptée dans les transports, la future réforme sur la dépénalisation du stationnement prévue pour le 1er janvier 2018 *"permettra meilleure rotation de véhicules"* dans la ville et donc contribuera à une meilleure offre de stationnement au profit des investissements pour les transports.

Photo : ©stlaure@gmail.com

Par Grégory MASCARAU